

fiche tarifaire "Terrains" applicable au 1 janvier 2022

1) Tarifs des redevances domaniales en € HT / m² / an

Port de Lille	4,22 €
Port de Santes	3,69 €
Port de Wambrechies	3,24 €
Port de d'Halluin	3,24 €
Port de d'Haubourdin	3,69 €
Port de Loos Sequedin	3,24 €
Port de Houplin Ancoisne	2,70 €
Port de Marquette	2,70 €
Port de la Bassée	2,16 €
Port de Don	2,16 €

2) Coefficient de pondération sur loyer

terrain "accès non direct voie d'eau"	0,8
terrain à conforter	0,8
terrain viabilisé	1,2
terrain "accès direct voie d'eau" et surface < 10000 m ²	1,2
Plateforme multi usages	1,5

3) Redevance CMDU en € HT / m² / an

0,50 €

redevance si construction en zone CMDU

4) Ristourne voie d'eau

Engagement minimum de tonnage voie d'eau

a) vrac, matériaux de construction, autres : 2,5 t / m² / an

b) produits manufacturés hors (a) : 1,5 t / m² / an

Incitation financière si dépassement de l'engagement minimal

si tonnage réalisé (TR) par rapport à l'objectif (T0)

R = $\frac{TR}{T0} \times 100$	101 ≤ R < 110 %	ristourne de :	4%
	110 ≤ R < 120 %	" "	8%
	120 ≤ R < 130 %	" "	12%
	130 ≤ R < 140 %	" "	16%
	140 ≤ R	" "	20%

Membre de



LILLE CONTENEURS TERMINAL



Activités logistiques portuaires. Manutention, stockage de conteneurs, caisses mobiles et colis lourds.

Ports de Lille

Place Leroux de Fauquemont | CS 91394 | 59014 LILLE CEDEX | T. +33 (0)3 20 22 73 80

Siège : CCI de région Hauts-de-France | 299 boulevard de Leeds | CS 90028 - 59031 LILLE CEDEX | T. 03 20 63 79 79
SIREN : 130 022 718 - NAF : 9411 Z

un équipement





5) Pénalité sur tonnage voie d'eau non réalisé

conventions antérieures au 1^{er} janvier 2014

a) sur engagement minimum de 2,5 t / m² / an :

Volume contractuel - Volume réalisé x 0,26 € par tonne non réalisée de l'engagement contractuel

b) sur engagement minimum de 1,5 t / m² / an :

Volume contractuel - Volume réalisé x 0,43 € par tonne non réalisée de l'engagement contractuel

conventions signées à partir du 1^{er} janvier 2014

a) sur engagement minimum de 2,5 t / m² / an :

Volume contractuel - Volume réalisé x 0,27 € par tonne non réalisée de l'engagement contractuel

b) sur engagement minimum de 1,5 t / m² / an :

Volume contractuel - Volume réalisé x 0,44 € par tonne non réalisée de l'engagement contractuel

6) Redevance de quai

0 à 50 000 tonnes : de 0,25 € à 0,30 € HT / tonne

50 001 à 100 000 tonnes : de 0,19 à 0,22 € HT / tonne

au-delà de 100 000 tonnes : de 0,15 € à 0,17 € HT / tonne

pour les utilisateurs n'ayant pas de convention terrain

décompte des tonnages par client et par année civile

7) Redevance Colis lourds

Redevance fixe à l'unité

Colis de 0 à 10 t 59,07 € HT / unité

Colis de 11 à 40 t 130,38 € HT / unité

Colis de 41 à 85 t 184,36 € HT / unité

Colis de 86 à 180 t 272,98 € HT / unité

Colis de plus de 180 t 349,37 € HT / unité

Redevance proportionnelle 5,09 €

Colis de toutes catégories - Cette redevance s'ajoute à la précédente

Manutention effectuée par l'utilisateur avec ses propres moyens, stockage sur quai n'excédent pas 48 heures

8) Indexation

Ces tarifs augmenteront le 1 janvier de chaque année proportionnellement à l'évolution de l'indice du coût de la construction (ICC) du 2^{ème} trimestre (base 100 au 4^{ème} trimestre 1953)

Evolution entre l'indice N-2 et l'indice N-1 applicable au 1 janvier de l'année N

9) Contrainte spécifique d'utilisation

+/- 15 %